



Assemblée communale no 5 de la commune de Bas-Intyamont

**du 15 mai 2018 de 20.00 h. à 21.30 h.
à la salle communale, ancienne école de Villars-sous-Mont**

Présidence :	Monsieur Claudio Derada, Syndic
Convocations :	Feuille officielle du canton de Fribourg no 18 du 4 mai 2018 Affichage aux piliers publics Chroniques de Bas-Intyamont no 98 Convocation à tous les ménages
Electeurs inscrits :	1017
Citoyens présents :	29 citoyens actifs à l'ouverture de la séance
Scrutateurs :	Mme Laurence Jaquet Pugin et M. Joël Grandjean
Preneur du PV:	Mme Erika Dupont Secrétaire communale

M. le Syndic ouvre cette 5ème assemblée de législature ; il précise que Mmes Erika Dupont et Carole Pasquier et M. Sandy Bapst, personnel de l'administration, n'ont pas le droit de vote dans la commune. Il informe aussi qu'une personne est présente, sans droit de vote, en qualité d'auditrice.

Il encourage à bien lever le bulletin lors du vote à mains levées et il demande aux scrutateurs de compter les citoyens qui sont placés dans leurs rangées ; les scrutateurs communiquent à chaque demande (oui, non, abstention) le nombre de votants, lequel correspond aux personnes présentes.

Il rappelle que si quelqu'un souhaite voter à bulletin secret, il doit le demander et la demande doit être approuvée par le cinquième des citoyens actifs présents, selon l'art. 18 al. 2 de la Loi sur les communes.

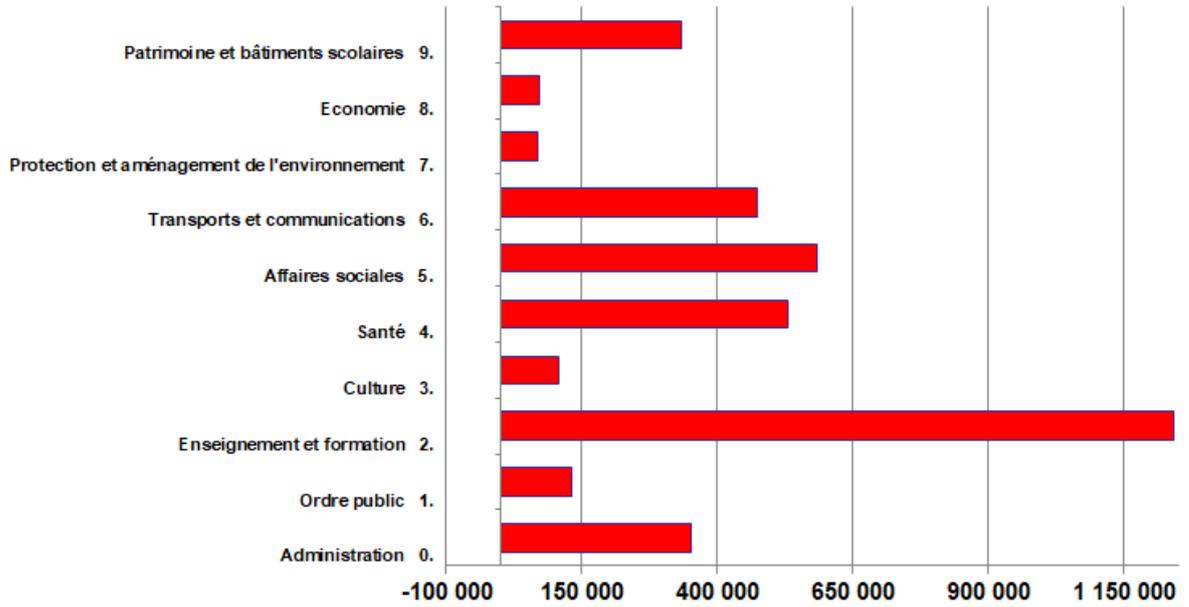
M. le Syndic donne ensuite lecture du tractanda de l'assemblée, lequel a été publié dans la convocation à tous les ménages.

Tractanda :

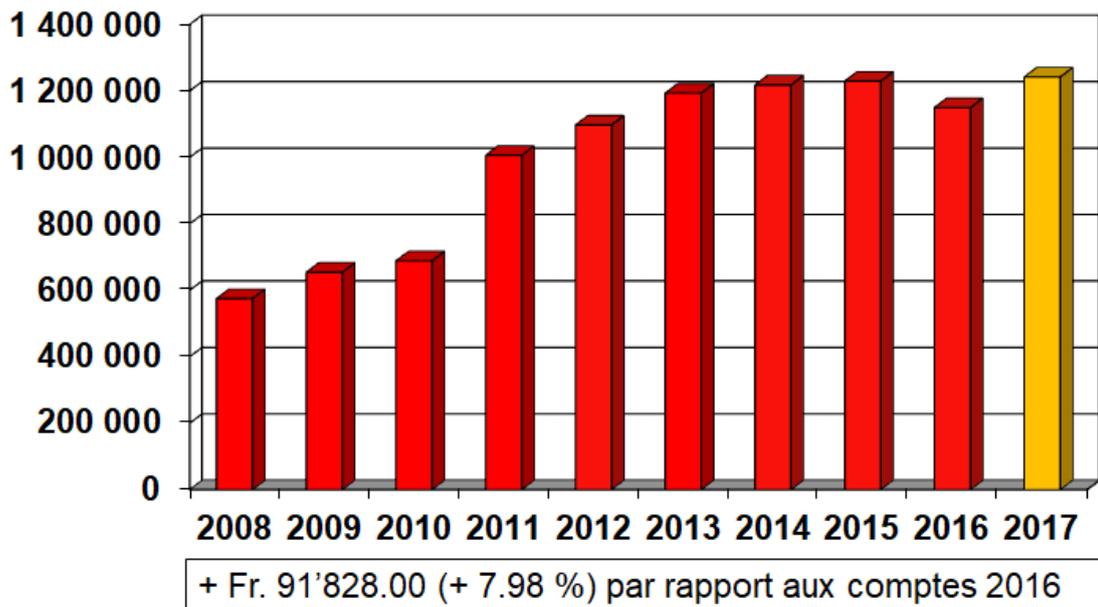
1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 27 novembre 2018 (il ne sera pas lu)
2. Comptes 2017 (ils ne seront pas lus)
 - 2.1 de fonctionnement
 - 2.2 des investissements :
3. Rapport de l'organe de révision et rapport de la Commission financière – approbation des comptes de fonctionnement et des investissements
4. Crédit d'investissement complémentaire – révision du PAL
5. Rapport de la Commission financière et vote
6. Crédit d'investissement complémentaire – réfection de la route chemin des Rez de la Ferrannaz et Recardets – Estavannens
7. Rapport de la Commission financière et vote
8. Crédit d'investissement complémentaire – acquisition et installation d'un pavillon scolaire
9. Rapport de la Commission financière et vote
10. Adhésion à la nouvelle Association de communes Ambulances Sud fribourgeois (ASF) et approbation des statuts y relatifs
11. Divers
 - a) Remplacement d'un tracteur au service de l'édilité

Les documents soumis à l'assemblée communale pouvaient être consultés au Secrétariat communal, durant les heures d'ouverture (selon art. 3 et 13 du règlement d'exécution de la loi sur les communes). Le procès-verbal de l'assemblée communale est publié sur le site www.bas-intyamon.ch

Répartition des charges par dicastère après déduction des produits

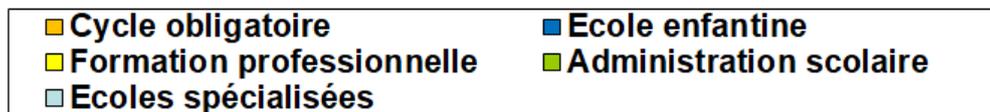
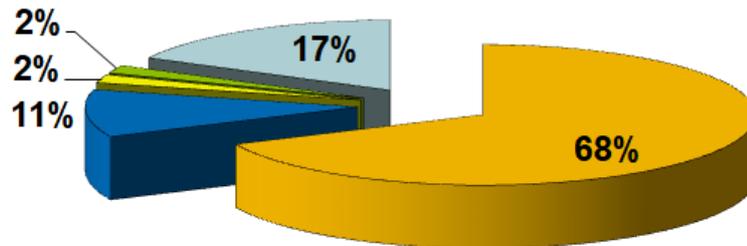


Enseignement et formation – charges liées

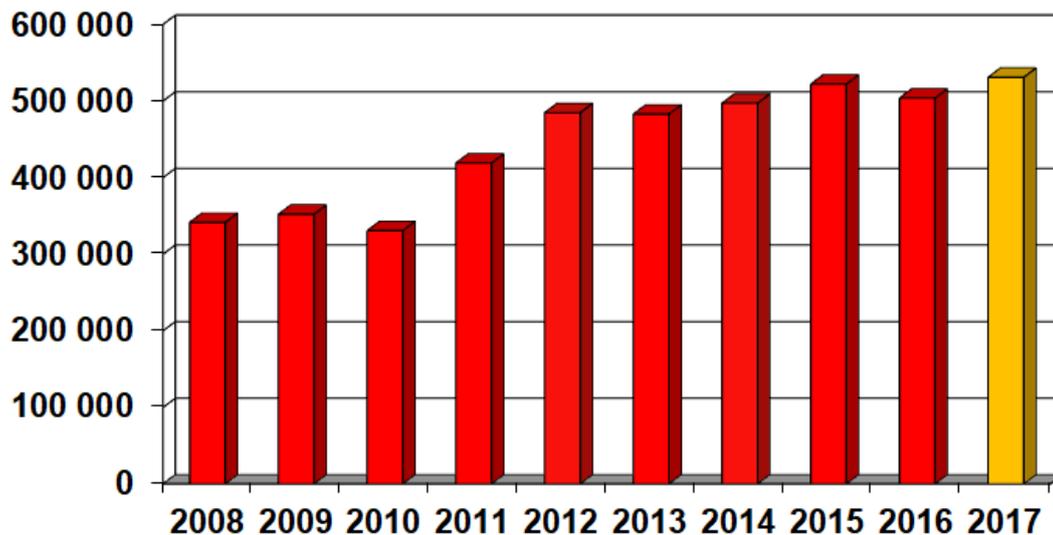


Enseignement et formation

Répartition des charges de l'enseignement et formation :

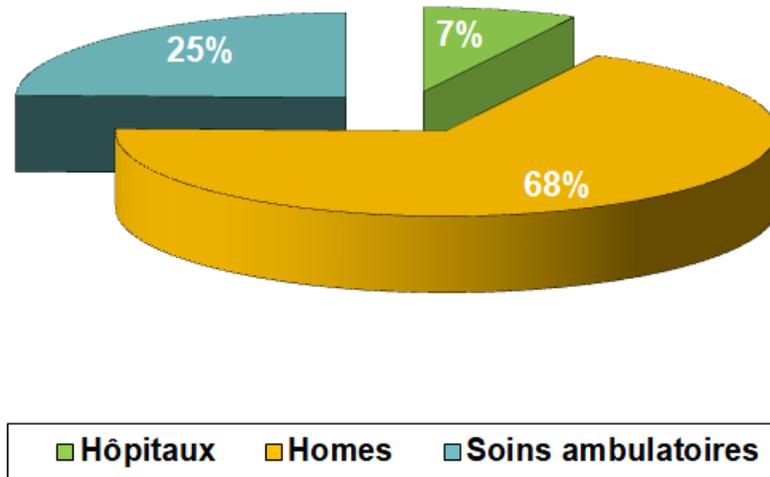


Santé

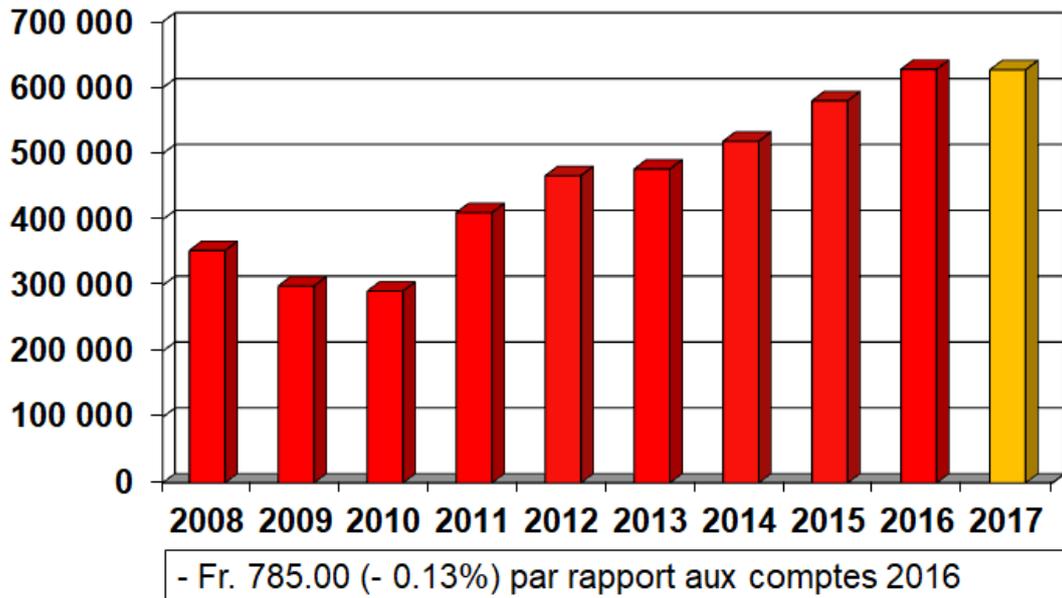


+ Fr. 27'191.00 (+ 5.40 %) par rapport aux comptes 2016

Répartition des charges de la santé :

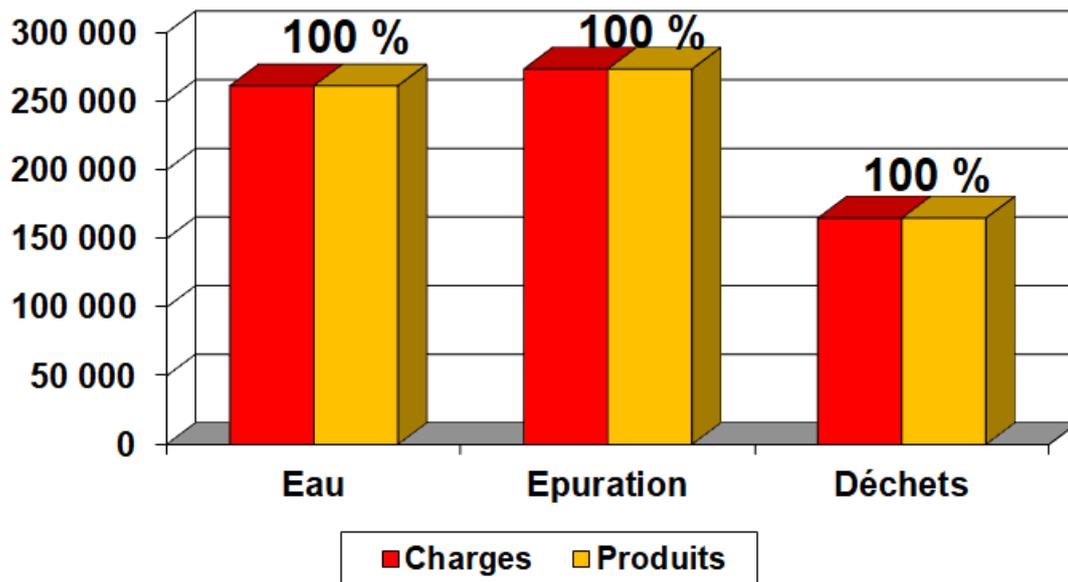


Affaires sociales et tutelles

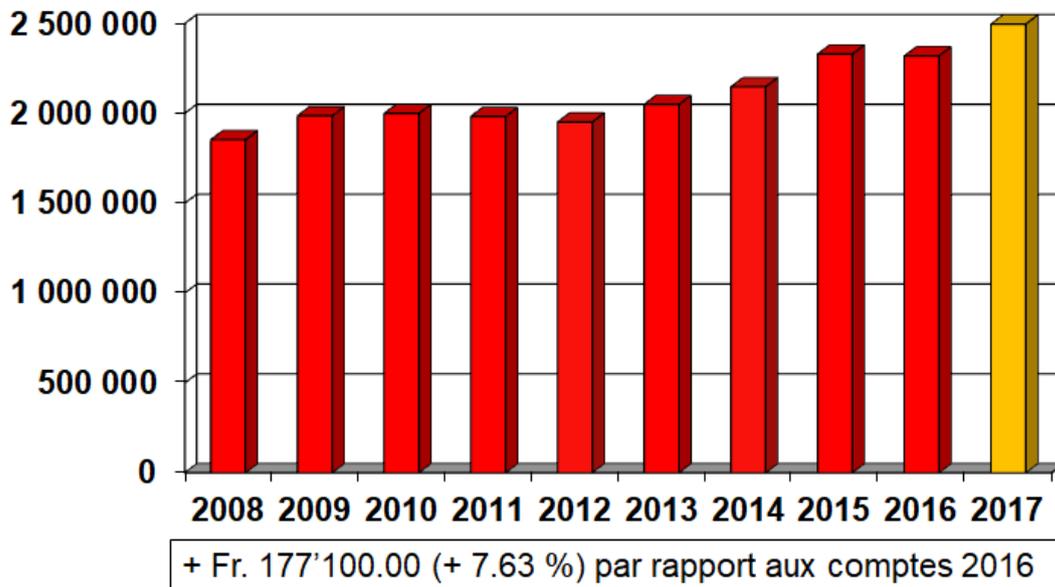


Evolution des charges liées

	Comptes 2017	Budget 2017		Comptes 2016	
Cantoniales	1'370'359.00	- 14'080.00	- 1.01%	+ 68'688.85	+ 5.28%
Régionales	1'511'148.63	+ 243'399.63	+ 19.00%	+ 129'231.32	+ 9.35%
Autres contributions	214'600.36	+ 73'883.35	+ 52.50%	+ 66'234.21	+ 44.64%
Totaux		+ 303'202.98		+ 264'154.38	

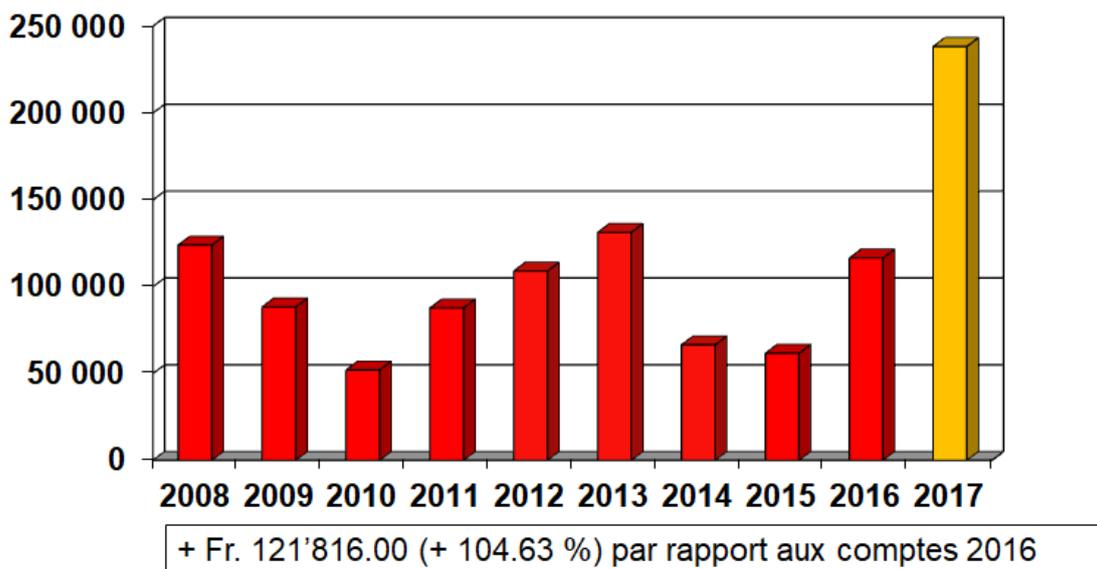
Environnement

Impôts ordinaires – personnes physiques

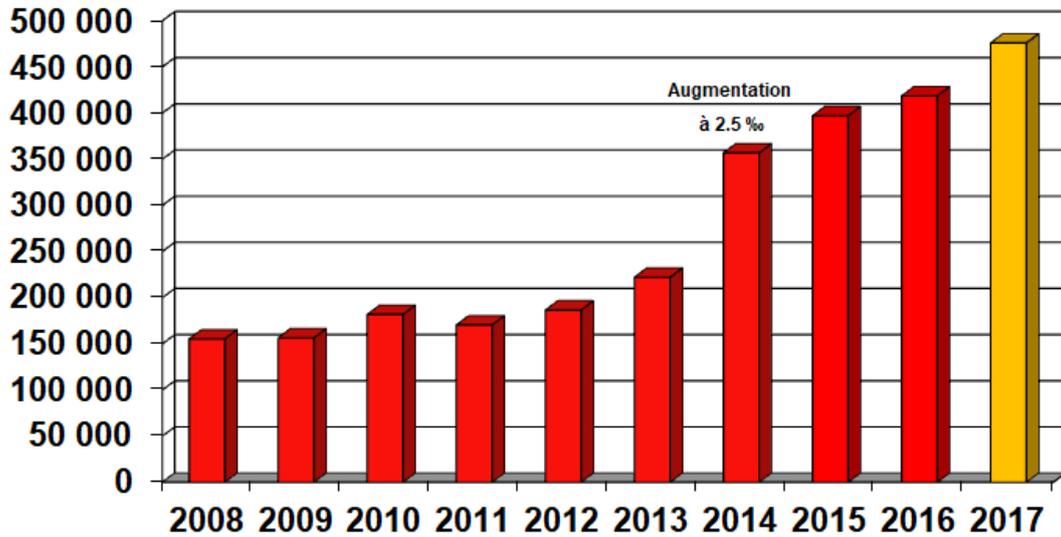


Les recettes fiscales sont en augmentation car la population progresse elle-aussi.

Impôts ordinaires – personnes morales



L'augmentation des recettes fiscales provient de l'imposition sur les entreprises, notamment dans la zone d'activité à Enney.

Contribution immobilière

+ Fr. 57'367.00 (+ 13.70 %) par rapport aux comptes 2016

2.2 Compte des investissements

	Comptes 2017		Budget 2017		Comptes 2016	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0 Administration						
1 Ordre public						
2 Enseignement et formation					39'144.65	0.00
3 Culte, culture et loisirs						
4 Santé						
5 Affaires sociales						
6 Transports et communications	224'046.85	0.00	360'387.00	0.00	118'121.60	85'000.00
7 Protection et aménagement environnement	144'907.85	72'015.70	230'260.00	181'262.00	180'953.95	216'688.80
8 Economie	152'847.00	0.00	160'000.00	0.00	0.00	0.00
9 Finances et impôts	79'505.75	81'708.00	2'575'000.00	308'000.00	70'346.04	27'306.05
Totaux investissements	601'307.45	153'723.70	3'324'647.00	489'262.00	408'566.24	328'994.85
Excédents de charges/produits		447'583.75		2'836'385.00		79'571.39

M. Marc-Henri Favre demande combien de temps ce pavillon va rester en place.

M. Olivier Pharisa répond que le permis de construire devrait être délivré pour 8 ans maximum.

M. Marc-Henri Favre demande où en est la fusion des cercles scolaires ?

M. Claudio Derada lui répond que même la fusion des cercles de Bas et Haut-Intyamou ne résoudra pas le problème des locaux car Haut-Intyamou n'en a pas non plus.

M. Edgar Eggen précise que, selon les effectifs à ce jour, la classe supplémentaire n'est nécessaire qu'un an. Cependant, les projections sont compliquées à faire, on ne sait jamais la composition des familles qui vont arriver dans la commune.

M. Alexandre Ecoffey demande si une dérogation n'est pas possible.

M. Claudio Derada répond que déjà cette année, nous avons bénéficié d'une dérogation. Il y a eu plusieurs contacts avec la DICS et pour cette année, c'est exclu.

Mme Corinne Kolly demande si la commune de Grandvillard participe à ces frais.

M. Edgar Eggen explique que les communes financent les bâtiments et que les salles sont louées au cercle scolaire.

Mme Carole Pasquier précise que pour 2017, la location des salles pour les écoles se monte à CHF 45'000.00. Ce chiffre va forcément augmenter l'année prochaine puisqu'il y a aura une classe supplémentaire.

Mme Corinne Kolly estime que Bas-Intyamou investit beaucoup par rapport à l'autre commune.

M. Olivier Pharisa explique que la question de la répartition des classes par âge des enfants a aussi été prise en compte. Il n'est pas impossible que Grandvillard ne doive pas aussi trouver une solution à terme.

Mme Françoise Donzallaz revient sur la vision des effectifs à long terme. Elle s'inquiète de voir que la commune réagit dans l'urgence.

M. Edgar Eggen rappelle que les effectifs sont très difficiles à évaluer. La commune n'arrive pas à projeter le nombre d'enfants qui arriveront, et surtout quand ils arriveront.

M. Claudio Derada cite le cas de la commune de Le Pâquier qui a vu sa population augmenter fortement avec la construction de nouveaux logements, mais pas d'enfants arrivés.

Mme Corinne Kolly estime que la commune doit aussi se pencher sur les possibilités du PAL. Beaucoup de villas vont être construites à Enney, cela risque d'amener des familles.

M. Olivier Pharisa est conscient de cet élément ; par contre, on ne peut pas dire qui viendra et surtout dans quel délai. C'est très difficile à estimer.

M. Pierre-Alain Conus demande les surfaces de ce pavillon.

M. Edgar Eggen répond que la salle doit avoir 81 m² intérieure. Plus les sanitaires, les vestiaires, l'emprise au sol est d'environ 100 m². Ce pavillon se trouvera en dessous de l'abribus.

M. Pierre-Alain Conus demande si le mobilier est compris dans le prix.
M. Olivier Pharisa explique que la commune peut récupérer du mobilier au CO de La Tour de Trême.

M. Dominique Pharisa demande si la commune de Grandvillard ne peut pas trouver une solution de son côté.

M. Manuel Francey, qui était un ancien de la commission scolaire et ancien conseiller communal, explique que la convention prévoit la répartition des classes selon le nombre d'enfants dans chaque commune. Nous étions en déficit de locaux au moment de la construction de l'école d'Estavannens.

M. Claudio Derada attend de la stabilité au niveau des constructions. Il n'est pas impossible de construire 2 classes sur le nouveau bâtiment scolaire à Estavannens.

Mme Françoise Donzallaz demande comment la commune va faire si les chiffres continuent d'augmenter ?

M. Claudio Derada répond que les communes de Grandvillard et Haut-Intyamont devront aussi trouver des solutions.
Il explique aussi que la DICS n'est pas favorable à subventionner des écoles qui se trouveraient aux extrémités de la vallée. La DICS est favorable à construire plutôt au centre de la vallée, ceci en vue de la fusion des cercles.

M. Eric Barras explique que le projet de fusion va être étudié mais que rien ne presse car Haut-Intyamont a maintenant les 8 classes exigées par la loi scolaire. Cette commune doit étudier un projet de construction d'une école.
Néanmoins, le Conseil communal garde à vue le confort des enfants et la qualité de l'enseignement.

M. Pierre-Alain Conus demande si Bas-Intyamont a la possibilité de faire 2 salles à Estavannens.

M. Olivier Pharisa explique que les pavillons peuvent être empilés sur 2 étages.

M. Pierre-Alain Conus relève que la descente vers ce pavillon est dangereuse en hiver, à cause des escaliers.

M. Marc-Henri Favre constate que c'est une solution très avantageuse pour aménager une classe pour une durée provisoire.

Mme Corinne Kolly s'inquiète du confort à l'intérieur de ces pavillons. Souvent il y fait très chaud en été et très froid en hiver.

PAL :

M. André Piccand vient pour sa part sur la question du plan d'aménagement local. Il a reçu une décision du conseil communal sur l'opposition qu'il a formulée à l'encontre de la zone du camping. Il n'est pas d'accord que la résidence y soit permise à l'année, et relève que les constructions pourront s'élever à 7.5 m selon le nouveau règlement communal d'urbanisme (RCU). Il précise encore qu'une surface de 5'000 m² est prévue pour l'extension du site, sur des surfaces agricoles toutes plates. Ce site devient une colonie et il n'y a bientôt plus d'espace pour les tentes et les caravanes.

M. Olivier Pharisa lui répond que les constructions en dur sur ce secteur sont permises uniquement pour les locaux communs, soit la buvette, les sanitaires. Le Conseil communal ne souhaite pas étendre les possibilités de résider à l'année dans ce camping et il s'en réfère au règlement de 2014 édité en la matière et qui fixe les conditions de résidence.

Pour la zone qui est en réserve, les 5'000 m² ne sont pas en plus ; il s'agit du déplacement de la surface prévue initialement en dessous de la ligne de chemin de fer. Elle n'a pas été augmentée.

Il précise encore que cette surface s'inscrit sur du terrain communal et que seule la commune décidera si elle accepte ou pas l'extension du camping sur sa propriété. En ce sens, il sera exigé un PAD, qui règlera beaucoup de questions comme la nature des constructions, les questions de résidences, etc...

M. André Piccand revient sur les 5'000 m² qui ont été promis au camping pour son extension.

M. Claudio Derada rappelle que ce n'est pas de la surface en plus, mais qu'elle a été déplacée. Il rappelle qu'il s'agissait d'une condition pour la pérennité du camping. Néanmoins, la commune reste propriétaire du terrain et c'est elle qui décidera s'il y a extension ou pas.

M. André Piccand estime que la commune s'est trop engagée, d'autant plus si elle veut limiter le nombre d'habitants sur le site. Il n'est pas d'accord non plus de voir s'élever des constructions à 7.5 m de haut, cela représentera des bungalows à 2 étages.

Il estime aussi que l'agriculture perd beaucoup avec les 5'000 m² de terres à plat.

M. Olivier Pharisa précise que la commune a dézonné 20'000 m² de surfaces en zone d'intérêt général, au profit de l'agriculture. Il est conscient que la commune doit être attentive aux constructions sur le site du camping, mais ces questions se régleront dans le PAD.

M. Alexandre Ecoffey est d'avis que le camping doit rester un lieu de vacances.

M. Olivier Pharisa répond que c'est une mode et qu'il s'agit de la liberté de chacun.

M. Dominique Pharisa s'inquiète de la manière dont ces habitants du camping paient leurs impôts.

Mme Erika Dupont explique que le règlement actuel pour le camping est très bien respecté. Le gérant annonce les résidents à l'année et ceux-ci s'inscrivent au contrôle des habitants. Dès lors, ils ont les mêmes droits et obligations que n'importe quel contribuable.

Fibre optique :

M. le Syndic revient sur les sondages qui ont été faits à Villars-sous-Mont et Enney pour raccorder les habitations à la fibre optique FTTH. Si le projet semble acquis à Villars-sous-Mont, il est toujours possible de s'annoncer à la FTTH pour les gens d'Enney. Il encourage ainsi les gens d'Enney.

Cimetière d'Enney :

M. Jean-Joseph Thédy félicite les ouvriers de la commune pour l'aménagement réalisé au cimetière d'Enney. Il trouve ceci très bien. Par contre, il aurait souhaité que des dallages soient posés sur les chemins, pour permettre l'accès aux personnes qui utilisent un déambulateur ou un fauteuil roulant.

Routes :

Mme Corinne Kolly soulève que la nouvelle route qui relie le quartier du Tôt à la Route cantonale a été ouverte il y a quelques temps. Cependant, le trafic est très rapide sur ce tronçon de route cantonale et elle demande si le panneau 50 km/h ne pourrait pas être avancé.

M. Charles Rime explique que c'est le canton qui fixe les règles en matière de signalisation sur la route cantonale. Ceci a été demandé, mais refusé. Il précise en outre que la pose du tapis final sur cette route et le marquage définitif seront réalisés d'ici la fin du mois de mai, selon les conditions météo.

Mme Marcelle Page constate que le carrefour au centre d'Enney est très dangereux ; en effet, avec les travaux à l'auberge, des véhicules ou machines masquent la visibilité déjà moindre sur la route cantonale.

Transports scolaires :

Mme Françoise Donzallaz revient sur la question des effectifs scolaires. Elle s'inquiète des transports scolaires.

M. Edgar Eggen explique que les TPF vont reprendre les transports scolaires dans le cercle scolaire dès janvier 2019.

AES :

Mme Christel Jorry Doumy demande si des personnes ont déjà été engagées à l'AES pour succéder à Mme Sonia Pereira Granja et Claudine Buchs.

M. Claudio Derada répond que le recrutement de deux collaboratrices est en cours.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic remercie chacun pour sa participation à ces débats. Il clôt la séance à 21.30 h.

La Secrétaire :

E. Dupont

Le Syndic :

C. Derada

provisoire